

## Et après ?... Retour à la vie ordinaire.

Après avoir constaté le bon état de santé de la fillette, le médecin, le Dr Galaine, et le chirurgien, le Dr Maheut, décident d'un commun accord de ne pas procéder à la trépanation. De plus, ils ne prescrivent aucun traitement.

De retour dans la chambre, après le départ des médecins, la voisine de la famille, Marie-Ange Guitton, venue pour veiller la fillette durant la nuit, découvre un visage normal, sans plus aucune trace de paralysie.

Le lendemain matin, vers les 2 h, ce lundi 24 janvier, la sœur qui avait préparé la trépanation, retrouve la fillette assise sur son lit et tenant dans les mains l'image avec le portrait de Jean-Marie de la Mennais qu'elle a trouvée sous son oreiller. Elle sourit et parle, tourne et retourne l'image dans ses mains : « *J'ai une belle image* », répète-elle. Par contre, elle a la surprise, en passant sa main sur sa tête, de constater qu'elle n'a plus de cheveux... Plus tard, elle demande à manger...

La matinée de ce lundi, le bon état de santé de Josette se confirme. On retrouve une fillette normale, les yeux grands ouverts, et qui sourit

Par mesure de prudence, elle va rester une petite semaine en observation, sans aucun problème particulier, sauf une petite poussée de température, jugée normale chez les jeunes enfants.

Dans le dossier du premier procès (1955) figurent les fiches médicales de température et de prises de tension. Dans les deux cas tout est bien revenu à la normale. S'y ajoutent deux radiographies (frontale et latérale) du crâne, aujourd'hui difficiles à interpréter, mais qui ne révélaient aucune trace de fracture ou de compression.

Enfin, un flou persistera dans les témoignages, concernant l'éventuelle administration de gardénal. La chose sera dissipée par la suite. Seule une légère administration de gardénal effervescent aura été donnée le lendemain, au constat d'un moment d'agitation. Ceci permettra de confirmer que la malade n'a eu aucun traitement qui aurait pu contribuer à confirmer le caractère explicable de la guérison.

Quelque temps après sa sortie de clinique, Josette reprend le chemin de l'école et reprend sa vie normale comme si de rien n'était...

... La vie est redevenue ordinaire pour Josette et sa famille, pour les deux communautés des Filles de la Providence. La vie est redevenue ordinaire également après que le procès diocésain se soit déroulé en 1955, et que la *Copia Publica* ait été enregistrée à la Congrégation des Rites – aujourd'hui, Congrégation des Causes des Saints –, où il a été retrouvé en 2018 bien archivé en octobre 1962.

De son côté, Josette Poulain a suivi son chemin avant de revenir s'installer à Combourg où elle a accompagné sa mère pendant les dernières années de sa vie.

À l'époque des événements qui nous intéressent elle venait d'avoir 6 ans. Le frère Dino, Postulateur, lors d'une première rencontre avec Josette Poulain, le 3 janvier 2018, a pu constater que la guérison restée inexplicable n'a pas marqué la mémoire de l'intéressée, pas plus, du reste, que la mémoire collective des gens de Combourg. « *À un certain moment, j'ai sorti une vieille image, semblable à celle qu'elle avait reçue cette nuit-là* ». Quand Josette la vue, son visage s'est illuminé et elle s'est exclamée : « *Ah, si, maintenant je m'en souviens. Une image comme celle-là, maintenant je m'en souviens* ».